



COMMUNE DE NOTHALTEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2023 à 18 h

Par suite d'une convocation en date du 13 décembre 2023, les membres du conseil municipal de la commune de Nothalten se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers présents : 6

Marc REIBEL, le Maire –Gérard BICK, Etienne HARTMANN, adjoints

Sabine KOCH, Nicolas OLLIVIER, Cathy BADER ; les conseillers

Absents : Anthony ROLAIS, Anne KOCH-DESAILLY, Karin SOHLER (procuration à Marc REIBEL),

Florian WAEGELL, Michèle CHABRIOL

Secrétaire de séance : Nicolas OLLIVIER

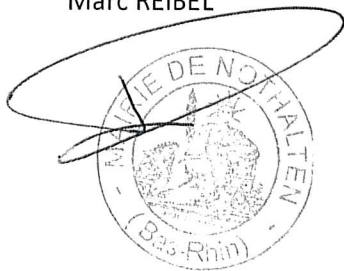
N 19.12.23 – 01 : Approbation du PV de la séance du 5 décembre 2023
--

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité sans observation le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 5 décembre 2023.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Le Maire,
Marc REIBEL



Le Secrétaire,
Nicolas OLLIVIER



COMMUNE DE NOTHALTEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 décembre 2023 à 19 h 00

Par suite d'une convocation en date du 28 novembre 2023, les membres du conseil municipal de la commune de Nothalten se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Marc REIBEL, le Maire –Gérard BICK, adjoint

Sabine KOCH, Nicolas OLLIVIER, Karin SOHLER, Florian WAEGELL, Cathy BADER, Michèle CHABRIOL ;
les conseillers

Absents : Anthony ROLAIS, Etienne HARTMANN, (procuration donnée à Marc REIBEL), Anne KOCH-DESAILLY

Secrétaire de séance : Nicolas OLLIVIER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023
2. Choix du locataire de la chasse communale
3. Location salle Fondation Ruhlmann – tarifs applicables pour vaisselle cassée
4. Location du bureau au SIVU des Vignes
5. Taxe d'aménagement – vote du taux
6. Désignation des membres du Comité Syndical de la Brigade Verte d'Alsace
7. Communications, divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

Il excuse les membres absents.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Monsieur Nicolas OLLIVIER, secrétaire de séance.

N 05.12.23 – 01 : Approbation du PV de la séance du 5 octobre 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité sans observation le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 5 octobre 2023.

N 05.12.23 – 02 : Bail de la chasse communale pour la période 2024-2033 :

Choix du locataire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 2 octobre 2023

Vu l'appel d'offres pour le bail de chasse 2024-2032

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 28 novembre 2023 relatif à l'agrément de la seule candidature reçue

Vu l'avis favorable de la commission de location en date du 28 novembre 2023 relatif à l'offre émise par le seul candidat

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer le lot de chasse à M. Denis KOBLOTH pour un montant annuel de 6500 €.

Autorise le Maire à signer le contrat et toutes pièces nécessaires.

N 05.12.23 – 03 : Location salle Fondation Ruhlmann – tarifs applicables pour vaisselle cassée

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants en cas de casse lors de la location de la salle de la fondation Ruhlmann

VAISSELLE	TARIF UNITAIRE
Assiettes plates	2 €
Assiettes creuses	2 €
Assiettes à dessert	2 €
Plats rectangulaires	5 €
Saladiers ronds	3 €
Saladiers transparents	3 €
Tasses à café	1 €
Soucoupes à café	1 €
Verres vin blanc	2 €
Verres vin rouge	2 €
Verres vigneron	2 €
Verres à crémant	2 €
Verres à bière	2 €
Couverts : fourchettes	1 €
Couverts : cuillères	1 €
Couverts : couteaux	1 €
Couverts : petites cuillères	1 €
Passoire	3 €
Paniers à pain	3 €
Casseroles	10 €
Plateaux	5 €
Planches à découper	5 €
Thermos	15 €
Couteau à pain	5 €
Couteau de cuisine	5 €
Tire-bouchon	2 €
Ouvre-bouteille	2 €
Ouvre-boîte	2 €
Louche	2 €
Couverts à salade	3 €
Entonnoir	2 €
Percolateur	100 €

N 05.12.23 – 04 : Location du bureau au SIVU des Vignes

Monsieur le Maire expose qu'un bureau est mis à disposition exclusive au SIVU des Vignes ayant pour compétence la gestion des écoles des communes de Reichsfeld, Bernardvillé, Itterswiller, Blienschwiller et Nothalten.

Les charges d'électricité, de chauffage, internet et de nettoyage sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un bail de location annuel.

Les membres du conseil municipal sont en accord avec ce principe.

Une proposition de contrat et de montant de loyer sera faite lors d'une prochaine séance.

N 05.12.23 – 05 : Taxe d'aménagement – vote du taux

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 à L 331-17 ;

Le conseil municipal avec 7 voix pour et 1 abstention

Décide d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement de 3% à 5 % sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2025.

N 05.12.23 – 06 : Désignation des membres du Comité Syndical de la Brigade Verte d'Alsace

Le conseil municipal, à l'unanimité

Désigne Mme Karin SOHLER membre titulaire et Mme Sabine KOCH membre suppléant du Comité Syndical de la Brigade Verte.

Divers et communication

Marc REIBEL :

Prime pouvoir d'achat : Monsieur le Maire indique qu'il est possible de donner une prime dite « pouvoir d'achat » aux agents municipaux. Ce point sera porté à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance.

Archives : Les archives municipales sont stockées au grenier de la mairie qui n'est pas isolé. La conservation n'est donc pas optimale et il y a lieu de faire un classement réglementaire. Un devis sera demandé au centre de gestion pour la réorganisation.

Vœux du maire : La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 12 janvier 2024.

Déco de Noël : Monsieur le Maire propose de faire un état des lieux des décorations de Noël afin de voir ce qui pourrait être amélioré dans les prochaines années.

Florian WAEGELL :

La rue du Tilleul est vraiment en mauvais état. Certains chemins tel que le Munchberg méritent une réfection.

Karin SOHLER :

Le paratonnerre sera installé le 6 décembre. Profitant de la présence de la nacelle, les ardoises endommagées seront changées.

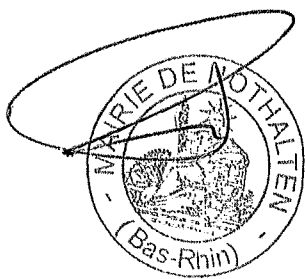
Les travaux de nettoyage de l'ancienne mairie auront lieu les 13 et 14 décembre.

La chaudière de la mairie / médiathèque est tombée en panne. Elle sera remplacée.

Le chauffe-eau de la mairie a été changé.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 00

Marc REIBEL,
Maire de Nothalten



Nicolas OLLIVIER,
Secrétaire de séance



COMMUNE DE NOTHALTEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2023 à 18 h

Par suite d'une convocation en date du 13 décembre 2023, les membres du conseil municipal de la commune de Nothalten se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers présents : 6

Marc REIBEL, le Maire –Gérard BICK, Etienne HARTMANN, adjoints

Sabine KOCH, Nicolas OLLIVIER, Cathy BADER ; les conseillers

Absents : Anthony ROLAIS, Anne KOCH-DESAILLY, Karin SOHLER (procuration à Marc REIBEL),

Florian WAEGELL, Michèle CHABRIOL

Secrétaire de séance : Nicolas OLLIVIER

N 19.12.23 – 02 : Avenant au contrat de concession pour la distribution d'électricité - PPI

La commune, Electricité de France et Enedis ont conclu un contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le territoire.

Le contrat de concession comporte un cahier des charges intégrant un schéma directeur des investissements, établi sur la durée du contrat, ainsi qu'un programme pluriannuel des investissements pour la période 2021-2023.

Ce programme arrivant à son terme, Enedis a présenté lors de la réunion du 13 avril 2023 un bilan technique et financier de la période écoulée.

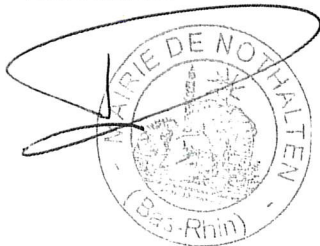
A la suite de cet échange, les parties ont convenu d'intégrer au Contrat de concession, par voie d'avenant, le programme pluriannuel d'investissements (PPI) de la période 2024-2027, qui succède au PPI de la période 2021-2023.

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer l'avenant et tous documents s'y afférents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Le Maire,
Marc REIBEL



Le Secrétaire,
Nicolas OLLIVIER